

**COMPTE RENDU DU DEUXIEME COMITE DE PILOTAGE**  
**DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**  
**DU PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS, DES ECRINS AU QUEYRAS**

**Relevé de décisions**  
**4 Décembre 2008 à EYGLIERS**

**Présents :**

François ATHANE - Région PACA DGA Mission de coordination des projets de territoire ; Stéphane BARELLE - Communauté de communes du Briançonnais ; Gérard BERTULETTI - Exploitant forestier ; Alain BLANC - Parc naturel du Queyras, Maire d'Arvieux ; Gilles BOSSUET - CRPF Hautes-Alpes ; Claire BOUCHET - Présidente Communes Forestières des Hautes-Alpes ; Alain CASTAN - Directeur de l'ONF Hautes-Alpes ; Julie CATALA - Chargée de mission Communauté de communes du Pays des Ecrins ; Jacques CHEVALLIER - SOFOB, CCI, Conseil développement du Pays ; Jean CONREAUX - Maire de Vallouise ; Christophe DAMAY - CPIE Haute-Durance ; Roland DAVIN - Scierie DAVIN ; David DEVYNCK - OFME URACOFOR ; Jean-Marc D'INCAN - Exploitant forestier, SEFS AM ; Louis Michel DUHEN - CRPF PACA ; Cyrille DRUJON D'ASTROS - Président du Pays du Grand Briançonnais, Président de la Communauté de communes du Pays des Ecrins, Maire de Freissinières ; Bernard ESMIEU - Président de la Communauté de communes du Guillestrois, Maire de Saint Crépin ; Robert ETIENNE - Elu Commune de Pelvoux ; Gérard FROMM - Conseiller Général Hautes-Alpes ; Marie-Claude GERAUD - Elue Commune de Guillestre ; Laure GERBERAYNAUD - Animatrice de la charte forestière du Pays du Grand briançonnais ; Delphine LAVAU - Chargée de mission LEADER du Pays Grand Briançonnais ; Aurore LEROUX - Région PACA Service Forêt ; Jean MOREL - Maire d'Eyglis ; Rémi MOUGIN - Directeur du Pays du Grand Briançonnais ; Sébastien PILOT - Elu Commune de Guillestre ; Robert REYMOND - Elu Commune de l'Argentière ; Gérard SEMIOND - Maire de Pelvoux ; Jean-Robert RICHARD - Elu Commune de la Roche de Rame ; Christophe RISOUL - Elu Commune de Vars ; René SIESTRUNCK - Maire de Val-des-Prés ; Emmanuelle THUILLERE - Directrice du Développement Communauté de communes du Guillestrois ; Matthieu VILLETARD - Chargé de mission Forêt, eau, énergie, N2000 Parc national des Ecrins.

**Excusés :**

Monsieur Joël GIRAUD - Député Maire de l'Argentière la Bessée, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Madame Laurence Fine - Maire Monsieur PLEINDOUX - Elu Monétier-les-Bains ; Monsieur Henri RAOUX - Maire de Saint-Chaffrey ; Monsieur Pierre CHAMAGNE - Président du Conseil de Développement ; Monsieur Jacques LEVERT - DRAF PACA SERFOB ; Monsieur Marc PETITEAU - DDAF ; Monsieur Pascal AUFRAY - Conseil Général service forêt ; Monsieur Jean-Michel RAYNE - Chambre d'agriculture 05, Coopérative Provence Forêt ; Monsieur BON - RTM ; Madame Brigitte GUIBAUD - ADEME ; Monsieur Patrick LEONARD - ONCFS ; Monsieur Alexandre SAULNIER - Communes Forestières des Hautes Alpes ; Monsieur Gaëtan MARTINON - Terre d'Eden ; Monsieur Jean-Yves MUDRY - CCI ; Monsieur Claude REMI - Arnica Montana ; le CERPAM ; le Réseau Education Environnement.

\* \* \*

Cyrille DRUJON D'ASTROS accueille les participants de ce second comité de pilotage et excuse les personnes retenues par d'autres obligations. Il remercie l'ensemble des participants à ce deuxième comité de pilotage et rappelle les trois objectifs ;

- présenter et discuter les éléments de diagnostic recueillis,
- arrêter les enjeux liés à nos espaces forestiers,
- ouvrir sur les thèmes prioritaires pour le territoire.

## I. Eléments de cadrage

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle en premier quelques éléments de cadrage concernant les Chartes Forestières de Territoire. Ces dernières sont issues de la loi forestière de 2001 et ont pour objectif d'intégrer la forêt et le bois dans les politiques de développement local.

La démarche Charte Forestière de Territoire est à l'initiative des acteurs locaux, conçue en partenariat et a pour objectif la définition d'une politique forestière. En 2008 se sont 90 CFT soit près de 4 000 communes françaises dont 17 CFT en région PACA [13 en cours d'élaboration et 8 en projet], La Charte forestière du Pays du Grand Briançonnais est au cœur de l'Arc Alpin. Elle se situe à l'interface entre la région Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur lui conférant une position stratégique en matière de coopération avec les autres chartes. En effet, on retrouve le même contexte de montagne et notamment concernant les enjeux liés aux risques naturels très marqués.

## II. Etat d'avancement

Après 9 mois de consultation et de concertation, le document de diagnostic a été élaboré. Ce travail de concertation repose sur : \* de la récolte de données et des synthèses de travaux existants ; \* des rencontres et des entretiens ciblés ; \* une consultation - auprès des communes, des propriétaires privées, des entreprises de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation - par l'envoi de 338 questionnaires [dont 57 réponses, soit 17% de taux de participation, avec une forte mobilisation des communes - 29 sur 37] ; \* l'envoi du document de diagnostic préalablement à l'organisation de 4 groupes de travail -mobilisation d'une trentaine de personnes ; \* une consultation ouverte sur le site internet . Le document de diagnostic rassemble des données concernant la description de l'espace forestier du Pays - risques naturels, occupation des sols, évolution des milieux, la forêt, la filière bois, l'agriculture, l'activité cynégétique et de loisir, ... ; des dires d'acteurs ; une présentation synthétique des points forts et des faibles / des opportunités et des menaces ; la formulation des enjeux.

## III. Synthèse des éléments du diagnostic

Laure GERBE-RAYNAUD présente de manière thématique et synthétique les principaux éléments du diagnostic au niveau de :

**L'occupation des sols :** les milieux dits naturels sont très largement dominants avec 97% de la superficie du Pays dont 30% de surfaces forestières. Un élément important concerne la fermeture des milieux, et plus particulièrement les landes et les zones pâturées d'intersaisons, par la forêt.

**L'état des lieux global de la forêt :** On note une forte prédominance de la forêt publique avec 70% de la superficie de la surface boisée. Cette dernière occupe 58 000 ha et la surface boisée de production 46 000 ha, selon l'IFN de 1999. La forêt du Pays est arrivée à un stade mature, voire avancé dans certains cas de la forêt, En d'autre terme, elle a atteint un stade final de développement. On note également une absence presque totale de feuillus et une prépondérance très forte du Mélèze. Un élément important qui ressort est celui de la forêt qui est très largement sous exploité.

**De la filière bois :** la qualité des bois peut être considérée comme hétérogène. Les bois partent majoritairement en Italie alors que la seconde transformation importe du bois extérieur [20% de l'approvisionnement]. Concernant le réseau de piste de desserte, ce dernier est plutôt satisfaisant malgré une ressource ligneuse non desservie et donc non exploitée.

Le travail du bois, dans le Pays Grand briançonnais peut être considéré comme une activité traditionnelle. Une forte concentration d'entreprises de la filière bois avec un peu moins de 190 entreprises dont 153 entreprises de la 2<sup>ème</sup> transformation. Cette activité est source d'emploi local à dominante saisonnière, complémentaire au tourisme.

Les collectivités du territoire sont moteur d'une dynamique dans l'utilisation et le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur.

**De la forêt, un espace récréatif :** Les forêts accueillent de multiples activités, et leurs fréquentations augmentent avec une utilisation anarchique de l'espace. L'impact des pressions exercées sur la forêt par les différentes activités comme le ski hors piste ou les activités motorisées, ..., provoque tout un ensemble de dommages sur les milieux forestier et naturel. D'autres activités, axées sur la pédagogie et l'éducation à l'environnement et au développement durable, se développent.

### **Des pratiques rurales en forêt**

L'agriculture du Pays est dominée par l'élevage. En effet trois quarts des exploitations agricoles pratiquent l'élevage ovin -bovin. On note une forte activité pastorale. Les 151 alpages du Pays occupent 108 242 hectares dont un peu plus de 16 000 ha sont pâturés en zone boisée. L'absence de fauche et de pâturage conduit à une modification de la végétation en faveur des espèces ligneuses;

Les domaines pastoraux et forestiers sont aussi des lieux où s'exerce l'activité cynégétique. Cette dernière participe à la régulation, indispensable afin de garantir le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique signée au mois de juillet prévoit le suivi des populations mais également un suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier.

#### **AMENDEMENTS DU COMITE DE PILOTAGE :**

- Remplacer RN 91 par RN 94 + indiquer l'implantation de l'autoroute à Dulx - atout pour l'exportation des bois ;
- Remplacer 4 communes labellisées PEFC par 6 communes: à rajouter Val des Prés et la Salle les Alpes ;
- Remplacer le sigle PEFC [Pan European Forest Certification] par Programme of Endorsement for Forest Certification ;
- Remplacer zone centrale et périphérique par zone cœur et zone d'adhésion ;
- Remplacer la politique forestière de la région PACA qui a évolué depuis 2002.

#### **APPORTS DU COMITE DE PILOTAGE :**

- Un arrêté préfectoral, en préparation, devrait interdire la circulation sur le col de Montgenèvre des camions de bois rond d'un tonnage compris entre 40 T et 52 T entre 7h00 et 20h00 ;
- Résumer et mettre en exergue les éléments principaux à la fin de chaque partie ;
- Le constat d'un réseau de desserte sur l'ensemble du Pays plutôt jugé comme satisfaisant dans le diagnostic a soulevé quelques débats. Monsieur CASTAN de l'ONF estime que si on se réfère uniquement au constat suivant « 50% de la forêt à moins de 500 m d'une piste [page 20] » ce n'est pas satisfaisant en montagne sachant qu'il est quasi impossible de récupérer des bois. Par ailleurs Monsieur BERTULETTI, exploitant forestier, exprime le fait d'entretenir et d'améliorer l'existant que de créer de nouvelles pistes. Monsieur VILLETARD suggère de trouver des alternatives aux pistes type câble. La desserte doit se prendre comme un projet de territoire, en accord avec tous les acteurs et utilisateurs de la forêt. Monsieur BLANC, maire d'Arvieux, estime qu'il faudrait privilégier la création de piste de débardages afin de traîner les bois que de pistes forestières.
- Mise en exergue d'un paradoxe : d'une part la forêt est sous exploitée, l'accroissement et le capital sur pied sont en constante augmentation, et d'autre part la profession se plaint d'un manque de disponibilité de bois.

#### IV. Les éléments d'analyse

Laure GERBE-RAYNAUD reprend la parole pour présenter les éléments d'analyse qui ont permis de formuler les enjeux.

Concernant les atouts et les faiblesses du territoire forestier :

##### ***Le territoire :***

- Atouts*
- Le Pays est un territoire attractif avec des paysages de haute montagne très appréciés ;
  - La qualité et la diversité des essences forestières
- Faiblesses*
- Une fréquentation touristique qui augmente avec une utilisation anarchique de l'espace ;
  - Une culture forestière des collectivités qui fait défaut ;
  - Une fermeture des milieux ;
  - Difficultés de communiquer entre acteurs.

##### ***La forêt du territoire :***

- Atouts*
- Une biodiversité (exceptionnelle et commune) variée et riche ;
  - Un accroissement annuel des forêts très supérieur aux prélèvements ;
  - Un réseau de desserte principal plutôt satisfaisant ;
  - Une forêt multifonctionnelle ;
  - Très peu de conflits d'usage à ce jour.
- Faiblesses*
- La pression exercée sur la forêt par diverses activités provoque tout un ensemble de dommages au milieu forestier et naturel ;
  - Avenir incertain du mélézin dans certaines forêts ;
  - Morcellement du foncier en forêt privée avec des petites parcelles et une multipropriété en Biens Non Délimités ;
  - Une forêt qui est très largement sous exploitée ;
  - Peu d'exploitation en forêt privée en raison du problème du foncier et du manque de moyens.

##### ***Place de la forêt dans l'économie locale :***

- Atouts*
- Le travail du bois, une activité traditionnelle et un artisanat de qualité, des savoir-faire importants de la filière ;
  - Forte demande de bois de qualité par les professionnels ;
  - Présence d'un marché transfrontalier qui permet d'ouvrir d'autres perspectives ;
  - Structuration en cours au niveau du bois énergie ;
  - Présence de 2 centres de formations ;
  - Mélézin compatible avec le pastoralisme.
- Faiblesses*
- La pression exercée sur la forêt par diverses activités provoque tout un ensemble de dommages au milieu forestier et naturel ;
  - Avenir incertain du mélézin dans certaines forêts ;
  - Morcellement du foncier en forêt privée avec des petites parcelles et une multipropriété en Biens Non Délimités ;
  - Une forêt qui est très largement sous exploitée ;
  - Peu d'exploitation en forêt privée en raison du problème du foncier et du manque de moyens
  - Des contraintes climatiques et topographiques qui induisent une difficulté de mobilisation des bois en altitude ;
  - Le réseau de traîne secondaire est peu adapté aux nouveaux outils ;
  - Les limitations de tonnage sur les axes routiers pouvant entraver l'exploitation forestière ;
  - Utilisation seulement de 20 % des bois locaux pour la 2<sup>nd</sup>e transformation ;
  - Pas d'unité de transformation pour valoriser les bois de mélèze de qualité moyenne et médiocre [la seule voie actuelle c'est l'Italie] ;

- Un manque de sensibilisation des collectivités pour l'utilisation de la construction bois;
- Problème lié aux modes de vente et manque d'information sur les ventes en forêt communale ;
- Le problème de la reprise d'activité des exploitants et scieurs ;
- Peu d'espaces urbanisables pour le développement des entreprises de la filière forêt-bois.

En ce qui concerne les opportunités et les menaces du territoire forestier au niveau :

**Développement économique :**

- Opportunités* - Le dynamisme des filières énergie bois dans le Département et la Région ;  
- Volonté des partenaires financiers de mettre en place un schéma de desserte forestier.
- Menaces* - Dimension mondialisée du marché du bois ;  
- Le développement d'activités susceptibles de provoquer des conflits d'usage [activités motorisées, cueillette...].

**Politiques d'aménagement :**

- Opportunités* - Nouveau Schéma Régional d'Aménagement (pour les forêts communales) conforme aux attentes du territoire en termes de multifonctionnalité.

**Environnementale :**

- Opportunités* - Une forte demande extérieure pour participer à des actions d'éducation à l'environnement ;  
- Les contrats type MAE pour pérenniser le travail d'ouverture des milieux ;  
- De nouvelles opportunités liées au changement climatique ;
- Menaces* - Fermeture des landes, du bocage et des zones pâturées d'inter-saisons par la forêt ;  
- Le réchauffement climatique induit des évolutions des milieux, des changements d'étages ;  
- de certaines essences forestières et de la concurrence entre espèces ;  
- Toutes les variétés d'essences floristiques sont à prendre en compte, il n'y a pas que la biodiversité remarquable qui est à protéger. La menace sur la biodiversité ordinaire est aussi présente dans un contexte de changement climatique.

Autre facteur extérieur au territoire qui peut être classé à la fois en tant qu'opportunité et menace concerne la nouvelle norme « marquage CE ». Cette dernière devrait permettre de conquérir de nouveaux marchés mais elle va engendrer une importante charge financière pour les petites scieries de montagne.

**Apports et Amendements du comité de pilotage :**

- Atouts* - Autoroute à Oulx  
- Qualité et la diversité des bois du Pays [mélèze et pin cembro]
- Menaces* - Difficulté des programmes de financement qui ne prennent pas toujours en compte la multifonctionnalité de la forêt ;
- Opportunités* - Développement de l'utilisation du bois dans la construction  
- Attrait pour le développement des circuits courts  
- Développement de l'outil câble

## V. Les enjeux identifiés

Laure GERBE-RAYNAUD reprend la parole afin de présenter à l'assemblée les enjeux identifiés. Ces derniers ont été formulés grâce à l'analyse des données et émanent des 4 groupes de travail organisés courant septembre.

### A.] Espace Récréatif

- Connaissance et gestion raisonnée de la fréquentation en forêt [APN et S, activités motorisée de loisirs, ski hors piste] ;
- Développement des activités pédagogiques et d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Diffusion des connaissances sur les milieux naturels, accueil et information des divers publics en forêt.

### B.] Économie locale

- Adaptation et création d'outils prenante de répondre la demande [ 2nde transformation locale] ;
- Soutien et aide au développement des entreprises artisanale ;
- Mobilisation des bois, exploitation [PAT, schéma de desserte,...] ;
- Transmission – reprise ;
- Utilisation du bois locaux dans la construction ;
- Communication intra filière bois.

### C.] Biodiversité et Paysages

- Maintien de la biodiversité, notamment dans un contexte de changement climatique ;
- Maintien des milieux ouverts ;
- Gestion durable des forêts ;
- Veille sur les effets du changement climatique.

### D.] Risques naturels

- Renouvellement des peuplements anciens des forêts de protection ;
- Entretien des ripisylves.

### E.] Pratiques rurales

- Soutien à l'activité pastorale ;
- Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

### F.] Enjeux transversaux

- Information et sensibilisation sur la multifonctionnalité de la forêt ;
- Mobilisation et concertation de l'ensemble des acteurs ;
- Soutien à l'ensemble des initiatives permettant une meilleure gestion du foncier ;
- Maintien du mélèzin ;
- Animation dans le temps de la Charte.

Une fois la présentation faite, il a été proposé aux membres du comité de pilotage de faire ressortir les 10 enjeux les plus importants. Ces derniers sont :

#### Les enjeux arrêtés par le comité de pilotage

1. Le maintien du mélèzin
2. Le maintien de la mosaïque des milieux
3. Le soutien à l'ensemble des initiatives permettant une meilleure gestion du foncier
4. Le soutien et aide au développement des entreprises de la filière bois
5. La promotion et valorisation des bois locaux [filiale courte / labellisation]
6. La mobilisation de la ressource
7. Le développement des activités pédagogiques
8. Le soutien aux activités sylvo-pastorale
9. Les risques naturels
10. Le maintien de la biodiversité
11. La gestion forestière concertée

## VI. Echéances

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle à l'instance les délais de réalisation de la Charte Forestière. Au vue des 18 mois de mission, défini par l'arrêté attributif de subvention, le rendu final de la Charte est prévu fin juin 2009. Il reste à compter de janvier 2009 six mois pour mettre en œuvre la phase 2 « Définition des orientations stratégiques » et la phase 3 « Plan d'Action Pluriannuel ». Pour ce faire le Pays va lancer mi-décembre une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le démarrage de la mission devrait commencer le début janvier 2009.

Ce fut également l'occasion de présenter le retro-planning, ci-dessous, et de communiquer sur les prochains groupes de travail à organiser fin janvier.

	Jan-09			Avril 09		Juin 09
Orientations et stratégie						
<i>Comité de pilotage</i>						
Rédaction plan d'actions						
Finalisation du document Charte Forestière (rédaction)						
<i>Comité de pilotage</i>						
Demande d'arrêt du périmètre de la CFT par la préfète (reconnaissance)						
<i>Signature de la Charte</i>						

Un prochain Comité de pilotage sera organisé au mois de février.